

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARDECHE

COMMUNE DE

07590 ST ETIENNE DE LUGDARES

SEANCE DU 20 décembre 2019 à 20 heures 30

Le 29 janvier 2020 à 19 heures, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le se sont retrouvés en salle de la mairie de Saint-Etienne de Lugdarès sous la présidence de Monsieur Marc CHAMPEL.

Etaient présents : Monsieur Marc Champel, Madame Françoise Benoit, Monsieur Jean Marie Bousseroles, Monsieur Henri Darbousset, Monsieur Cyril Mallet, Monsieur Dominique Teyssier, Monsieur Jean Claude Villesseche.

Absents : Monsieur Jean Marie Bousseroles, Monsieur Jean Marie Vialle,

Excusés : Madame Valérie Rouveyrol, Monsieur Jean Louis Chaze,

Secrétaire de séance : Madame Françoise Benoit

### **1) Objet : Mise en conformité du captage de Sévenette : Constitution du dossier de demande d'autorisation**

M. le Maire donne connaissance du rapport géologique réalisé pour le captage de Sévenette, établi le 14 décembre 2019 par M. Patrick BERGERET, hydrogéologue agréé. Ce rapport précise toutes les servitudes, prescriptions et contraintes diverses des périmètres de protection.

M. le Maire rappelle qu'un dossier de demande d'autorisation d'utilisation de l'eau de ce captage, en application du code de la santé publique et du code de l'environnement, doit être établi et transmis à la délégation départementale de l'Ardèche de l'Agence régionale de santé de Rhône-Alpes.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **s'engage à réaliser le dossier de demande d'autorisation d'utilisation de l'eau du captage,**
- **charge M. le Maire d'établir tous documents nécessaires à la réalisation de ce dossier,**
- **autorise M. le Maire à signer toutes pièces relatives à cette procédure.**

### **2) Objet : achat du bâtiment de la Poste**

Monsieur le Maire indique que, suite à la négociation souhaitée par le Conseil municipal lors de sa séance du 8 novembre 2019, Poste Immo a décidé de réduire le prix de vente proposé à 68 000€ net vendeur.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- **décide l'achat du bâtiment de la Poste (bureaux et logement) moyennant la somme net vendeur de 68000€**
- **donne mandat au maire pour signer la promesse synallagmatique d'achat/vente avec Poste Immo ;**
- **propose que l'acte définitif soit passé en la forme administrative et donne mandat au premier adjoint pour signer l'acte au nom de la Commune.**

### **3) objet : renouvellement du bail du camping**

Monsieur le Maire indique que le bail signé en son temps avec Monsieur Gilbert Mourgue est venu à échéance et qu'il y a lieu d'entreprendre la négociation avec Monsieur Dominique Mourgue, héritier de ce tènement immobilier.

Pour ce faire, il est nécessaire d'avoir l'aval du Conseil municipal tant pour négocier les conditions du bail que pour signer une promesse synallagmatique de bail emphytéotique (bail à construction)

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide :**

- de solliciter le renouvellement du bail sous la forme d'un bail emphytéotique**
- **charge le Maire et les adjoints de négocier les conditions au mieux de l'intérêt de la Commune**
- **donne mandat au maire pour signer la promesse de bail à intervenir, promesse donnant la jouissance immédiate dans l'attente du bail définitif**
- **donne mandat au maire pour signer l'acte définitif ou selon le cas au premier adjoint pour signer au nom de la Commune**

### **4) objet : achat de l'œuvre de G. Lattier**

Monsieur le Maire indique que, dans le prolongement de la délibération du 23 septembre dernier, les demandes de subvention et de mécénat sont en cours et qu'il serait bon de prévoir la mise en place des procédures à venir.

Il propose que nous envisagions d'une part, la signature d'une promesse synallagmatique d'achat/vente et dans la suite logique, la signature de l'acte définitif.

Monsieur le Maire présente le projet de promesse d'achat/vente.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide :**

- **de donner mandat au Maire de signer la promesse synallagmatique d'achat/vente telle que proposée dans le projet présenté**
- **de donner mandat au Maire pour la signature de l'acte définitif selon les conditions énoncées dans la promesse.**

### **5) objet : étude et consultation pour la sécurisation des différents locaux de la Mairie**

Monsieur le Maire indique que nous devrions étudier et faire chiffrer la mise en place d'un système sécurisé d'entrée dans les différents locaux de la Commune et, en particulier, la maison médicale et paramédicale, la salle polyvalente et la Maison Bourret.

En effet, non seulement il peut y avoir des documents confidentiels (mairie, maison médicale et para médicale) mais également des activités générant des manipulations d'argent liquide (Régies de la Mairie, Agence postale communale) ou des risques liés à la disparition de biens propriété des locataires de la salle polyvalente

**Le Conseil municipal décide de lancer l'étude des différents systèmes susceptibles de sécuriser les entrées des différents locaux.**

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Monsieur le Maire indique que le Bon à tirer a été donné pour les panneaux de rues après vérification
- Monsieur le Maire présente le projet corrigé concernant la signalisation d'information locale. La commande va pouvoir être donnée.
- Madame S. Florenson ayant mis fin à sa mission au Cabinet médical, le conseil propose de mettre à disposition Mme Cynthia Viviers pendant quelques heures par jour et pour une durée limitée à trois semaines.
- Monsieur le Maire informe le Conseil de sa rencontre avec les responsables de la Poste afin de déterminer les modalités d'organisation de l'Agence postale Communale ;
- monsieur le Maire informe le Conseil de la rencontre avec Mrs J.M. Thomas de la Préfecture et Gilles du Département pour tenter de résoudre les graves problèmes de téléphonie.
- Monsieur le Maire informe de sa rencontre avec Monsieur Moulin de NALDEO, concernant la mise en place du calendrier de consultation des entreprises et duplanning des travaux de la piste forestiere de la foret de la Chaze.
- Monsieur le Maire informe de la signature des marchés pour les travaux du batiment « les Terrasses » (ancienne gendarmerie.
- Monsieur le Maire propose que le règlement d'aide à l'école soit revu suite à la suppression de l'école privée. (joint en annexe)